

**Objet : Présidentielles avril 2012,  
question/réponse sur la neutralité du sport**

**Réponse au nom du candidat Hollande :**

Madame la Présidente,

François Hollande m'a transmis votre courrier mail, dont il vous remercie, et m'a demandé de vous répondre.

Les questions que vous soulevez concernant la "neutralité" du sport sont effectivement, et malheureusement, de pleine actualité. La Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes a également attiré notre attention sur cette problématique, ce qui a été l'occasion de préciser nos positions.

Des règlements très précis, telle la loi 4 de la FIFA, excluent toute forme d'expression politique ou religieuse sur les terrains de sport. Au plan international, c'est la règle 51 de la Charte olympique qui s'appliquait, jusqu'à aujourd'hui, dans le même sens. Cette règle est malheureusement battue en brèche sous la pression des pays islamiques les plus rétrogrades en matière du respect des droits des femmes. L'autorisation donnée en 1996 aux Jeux olympiques d'Atlanta permettant à une athlète de se présenter en « tenue islamiquement correcte », couvrant tout le corps, a entrouvert la porte à la régression et aujourd'hui c'est l'ensemble de la législation qui est mise à mal puisque, début mars, le port du voile a été autorisé par l'International Football Association Board.

A ceux qui affirment qu'il s'agit là d'une avancée pour les femmes car celles-ci n'ont pas habituellement accès au sport, nous répondons qu'une telle autorisation met en danger toutes les femmes qui refusent de porter le voile.

Nous sommes républicains. La République, c'est cette capacité qui nous permet de vivre ensemble en étant fiers, libres et dignes. La République, c'est la liberté. La liberté pour les femmes, c'est d'être libres de toutes les oppressions. La République, c'est la laïcité qui protège la liberté individuelle la plus intime : la liberté de conscience, la liberté religieuse. Elle est un moyen de protéger les femmes contre les fanatismes, les intégrismes. Elle se doit de protéger les enceintes sportives de toute pression. C'est pourquoi, aux côtés de François Hollande, nous désapprouvons les exigences d'« accommodements » vestimentaires qui ont surgi ces dernières années. François Hollande se montrera particulièrement vigilant à ce que, en France, la mixité sportive demeure de droit.

Veillez recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de mes meilleures salutations.

Valérie FOURNEYRON

Responsable du Pôle Sport

## **Question de la LDIF :**

1. Dans son discours de Créteil sur le sport, François Hollande a souligné le caractère exemplaire de l'action qu'il veut mener dans le domaine du sport afin de lutter contre les injustices et notamment celles qui existent entre les hommes et les femmes. Il a également insisté sur l'importance du "respect de la règle en matière de sport".

2. Il est un point cependant qu'il n'a pas abordé, c'est celui d'un phénomène relativement récent qui est la pression exercée sur les jeunes filles de certains milieux, à partir de 12-15 ans sous des prétextes religieux ou culturels pour qu'elles ne participent plus à des activités sportives mixtes, ou pour qu'elles portent des vêtements les couvrant de la tête aux pieds marquant leur identité religieuse.

3. Ces exigences d' "accommodements" avec les règlements se produisent aussi au niveau international alors que les règlements interdisent toute expression politique ou religieuse dans le stade (règle 51 de la Charte Olympique, Loi 4 de la FIFA,...).

Accepter de telles dérogations revient à stigmatiser le corps des femmes (en l'occurrence le corps de jeunes filles musulmanes) et contrevient au principe de neutralité du sport.

Cf. ci-dessous le communiqué de trois ONG de défense du droit des femmes concernant le débat sur le port du hijab sur les terrains de football dans la perspective des JO de Londres 2012

4. Question: le candidat a-t-il l'intention de défendre une position claire sur ce sujet en exigeant l'application stricte des règlements sportifs ?

Annie Sugier, présidente de la LDIF  
06 38 39 42 92